

Processus budgétaire municipal de 2015

Qu'en pensez-vous?

Faites-le savoir à votre conseiller ou votre conseillère avant mercredi.



Le 10 décembre 2014, le conseil municipal va examiner et voter le processus budgétaire municipal pour l'année 2015.

Pourquoi est-ce important? Le montant d'argent alloué au budget de fonctionnement aura une incidence sur le niveau de service que la Ville peut fournir à la collectivité.

Le processus budgétaire municipal propose un plafond de 2 % sur l'augmentation des impôts fonciers. Considérez les faits suivants et faites part de votre avis à votre conseiller ou votre conseillère avant le vote de mercredi.

Maintenir les taxes à un faible niveau n'est pas une aussi bonne idée qu'on pourrait le croire.

Nous pourrions finir par devoir payer davantage de notre poche, car pour équilibrer son budget, la Ville risque d'augmenter les frais d'utilisation (p. ex. les tarifs d'autobus, les infractions de stationnement, les coûts liés à l'eau et aux égouts, les frais pour les loisirs, etc.) et de modifier les services.

La population d'Ottawa grandit.

Plusieurs d'entre nous aimeraient que les services soient étendus pour mieux répondre aux besoins d'une population grandissante et de plus en plus diversifiée. Un plafond de 2 % sur les impôts diminue les chances que cela se produise.

Il y aura un impact sur les services. En limitant l'augmentation des taxes à 2 %, on peut s'attendre à ce qu'il y ait un impact sur les services et qu'il y ait de nouvelles mesures pour migrer la prestation de services vers les solutions les moins coûteuses, principalement par l'intermédiaire de l'Internet. De cette augmentation de 2 %, plus de la moitié servirait à couvrir les augmentations de salaires et des avantages sociaux; il en resterait moins que la moitié pour les modifications dans les services et la hausse des prix due à l'inflation. Quel sera l'impact sur les services desquels nous dépendons?

Financement des Villes.

Les augmentations d'impôts fonciers doivent demeurer raisonnables, d'autant plus qu'elles ont un impact sur les propriétaires et les locataires ayant un revenu fixe ou un faible revenu. Cependant, nous savons aussi que d'ici à ce que les lois provinciales soient modifiées, les impôts fonciers sont une source de revenus indispensable pour financer nombre d'importants services municipaux. Il est donc difficile d'avoir un plafond fixe pendant quatre ans et de s'adapter en même temps à un environnement en évolution. Plutôt que de fixer un plafond sur les impôts, nous demandons aux candidats et candidates aux prochaines élections fédérales de fournir plus de fonds aux Villes.

Faites compter nos votes des dernières élections municipales en faisant part de votre point de vue au nouveau Conseil.

Faire compter les votes dans nos milieux de vie – www.cawi-ivtf.org
Coalition des centres de ressources et de santé communautaires
Initiative : une ville pour toutes les femmes (IVTF)